



territoire  
d'énergie

GARD -SMEG

4, rue Bridaine

30000 Nîmes

Tél : 04 66 38 65 75

contact@territoireenergiegard.fr

www.territoireenergiegard.fr

# LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE GARDOISE



LES ACHATS GROUPÉS D'ÉNERGIE

## POURQUOI ADHERER AU GROUPEMENT ?

*En mutualisant les achats d'énergies, l'objectif poursuivi est de faire pleinement jouer la concurrence afin d'obtenir des prix attractifs ainsi qu'une bonne qualité de service. Ce dispositif garantit aux collectivités gardoises toute la sécurité juridique requise en matière de marché public ainsi que l'expertise et la proximité souhaitées.*

- Bénéficier des meilleurs prix du marché en fédérant les besoins : les économies sont principalement liées aux volumes achetés.
- Disposer de l'expertise des deux syndicats : la complexité des marchés d'énergie nécessite de sécuriser techniquement et juridiquement les procédures et les échanges avec le fournisseur.
- Maîtriser les dépenses : après la passation des marchés, chaque participant conservera la gestion et l'exécution de ses contrats. Le SMEG reste présent pour accompagner les membres.
- Mise à disposition d'un logiciel de suivi de performance énergétique : en collectant et analysant les données déjà existantes, nous donnons à nos membres les leviers d'action pour mieux comprendre leur patrimoine, réduire leur empreinte environnementale et valoriser leur parc immobilier.

## COMMENT CA MARCHE ?

### QUI GERE LES CONTRATS ?

TE 30 et Hérault Energies, mettent en concurrence et choisissent le(s) fournisseur(s) d'énergie. Chaque membre du groupement reste bien le titulaire de ses contrats et en assure la gestion au quotidien avec le fournisseur : création, modification, suppression de contrat, paiement... TE 30 et Hérault Energies vous accompagnent en cas de difficulté.

### QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS EN CAS D'ADHESION ?

Fournir l'ensemble des éléments nécessaires à la définition de vos besoins. Vous devez vous acquitter d'une contribution en fonction de vos consommations.

### PUIS-JE ME RETIRER DU GROUPEMENT ?

Chaque membre est libre de se retirer du groupement par simple délibération. Le membre est engagé jusqu'à expiration des marchés liés à son adhésion.

**François FARGIER**

Maîtrise de l'Énergie

Tél : 06 77 89 73 37

francois.fargier@territoireenergiegard.fr